

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Convention d'objectifs entre la Ville et l'ASAS Basket**

Séance du 8 décembre 2023

Convocation du 1<sup>er</sup> décembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le premier décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,  
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,  
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée

Etait absent :

M. Théophile Touny

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 décembre 2023

**OBJET : Convention d'objectifs entre la Ville et l'ASAS Basket**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Numa Isnard) ; MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mme Catherine Palpant ayant quitté la salle

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'ASAS Basket pour la période 2024, 2025, 2026 et 2027.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*

le secrétaire de séance

*[Signature]*